



Le Plessis-Pâté

ARRETE DU MAIRE N° A-038-2025

PORTANT AUTORISATION AVEC PRESCRIPTIONS A LA POURSUITE DE L'ACTIVITE DE LA SALLE POLYVALENTE POUR RECEPTIONS ASTREE IV SITUEE 11 RUE LEONARD DE VINCI

Le Maire du Plessis-Pâté,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,

Vu le Code de l'habitation et de la construction,

Vu l'avis favorable de la commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en date du 31 mars 2025.

ARRETE

Article 1er : Autorise la poursuite de l'activité de la salle polyvalente ASTREE IV, située 11 rue Léonard de Vinci, **sous réserve du respect de l'ensemble des observations émises dans le procès-verbal de la commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique en date du 31 mars 2025 et annexé au présent arrêté.**

Article 2 : Madame la Directrice générale des services, le SDIS de l'Essonne, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Marolles en Hurepoix, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et Monsieur le Directeur des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera affiché dont une copie sera également adressée à M. le Sous-Préfet de Palaiseau.

Fait au Plessis-Pâté, le 8 avril 2025.

Fait et arrêté les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date d'affichage :

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

10 AVR. 2025
Date de sa publication électronique :

10 AVR. 2025

Le Maire



Sylvain TANGUY